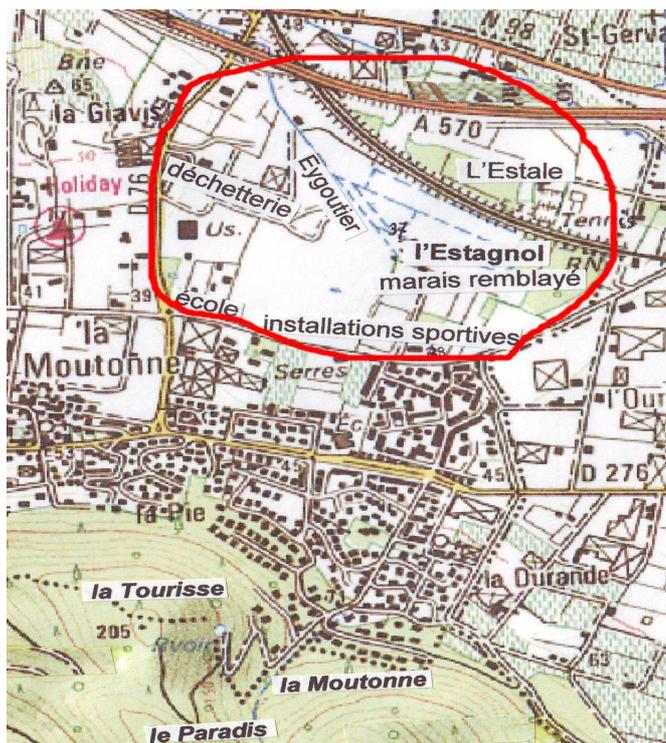


# Le scandale de l'Estagnol

Estagnol signifie « petit étang », il y a beaucoup d'estagnols dans la région. Le nôtre est coincé entre la Moutonne, commune de la Crau, à l'ouest, la limite d'Hyères à l'est, la route de Toulon à Hyères au nord et les contreforts des « monts » Paradis, Moutonne et Tourisse au sud. Il est alimenté par les eaux qui ruissellent de l'entonnoir que forment ces collines et très probablement par des eaux souterraines qui sourdent pour for-



Cet Estagnol était autrefois un étang à peu près circulaire, d'un diamètre de près d'un kilomètre; on y pêchait et chassait en barque, dit-on. Mais cet espace est privé et, dans une commune à vocation agricole, des terres gorgées d'eau n'ont rien de bon. Alors, peu à peu, la moitié ouest a été remblayée. La mairie y a installé la déchetterie municipale sans souci de polluer les eaux naissantes de l'Eygoutier. Un marchand de matériaux y concasse et entrepose, un gymnase et une école ont été édifiées avec des fondations déjà imbibées, enfin des stades dont l'un a un gazon artificiel imperméable.

A partir de 2006 des propriétaires ont fait remblayer ce qui restait de l'étang, c'était la moitié est, avec des procédés détruisant pratiquement toute la végétation et la faune; il ne restait plus qu'une bordure humide le

Le Préfet a pris des arrêtés fin 2008 pour mettre un terme à ce scandaleux vandalisme. Simultanément huit associations ( voir le site de l'AIRE, association intercommunale des riverains de l'Eygoutier : <http://eygoutier.free.fr>) ont introduit une requête auprès du tribunal administratif contre le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville de la Crau. Ce PLU prévoyait, en effet, l'urbanisation des terrains ainsi conquis sur la zone humide, classée de surcroît en zone naturelle d'intérêt écologique floristique et faunistique ( ZNIEFF).

De plus, dans le cadre du Scot Provence Méditerranée, actuellement à l'enquête publique, cette zone est nommément désignée dans le Document d'Orientations Générales comme une zone humide à protéger. Pour le DOG, le marais de l'Estagnol constitue « l'un des derniers marais d'eau douce de basse altitude des régions méditerranéennes françaises »

En fin de compte les sociétés en cause ont ôté une partie de leurs remblais, d'ailleurs de manière non satisfaisante - il faudra des années pour que la nature reprenne ses droits-

Un comble : ces dernières semaines, la commune de la Crau a décidé de compléter ses installations sportives; un commissaire enquêteur a été nommé et l'on sait qu'il a déjà recueilli de très nombreux avis opposés à ce pro-



*Partie nord -est après déblaiement*

Il devrait être interdit, dans de telles situations où plusieurs domaines sont concernés, que des décideurs puissent être juges et partis.

Philippe Roederer